

2016

TECHNIQUES

Nouveau régime indemnitaire : Le SNAPATSI demande et obtient !

Le 24 novembre, le SNAPATSI a participé à la réunion conclusive sur le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) des adjoints techniques PN et CSM dont la mise en œuvre est prévue au 1er janvier 2017 (voir notre SNAPNEWS n°12).

Lors des négociations sur l'IFSE (qui va remplacer l'AT + l'IFSI), le SNAPATSI avait demandé :

- Que soient ajoutés dans les groupes 1 de fonction les spécialités suivantes :
 - Les responsables de cuisine (ATP2 Cuisiniers)
 - Les gérants des mess/foyers
 - Les fonctionnaires à polyvalence accrue (interfonctionnaires)
 - Les techniciens nécessitant une compétence technique peu répandue ou élevée (conduite automobile)

Le SNAPATSI est entendu III

Que les moments de revalorisation de l'IFSE en cas de changement de grade, de fonction ou de poste soient alignés sur ceux des corps administratifs de catégorie C.

Le SNAPATSI est entendu III

Que les critères de revalorisation intègrent les APST (postes fonctionnels).

Le SNAPATSI est entendu III

Assemblée de nos spécialités ont été intégrées au projet d'instruction IFSE qui sera appliquée au 1er janvier 2017.

Le SNAPATSI, présent et efficace pour votre avenir !

SECRÉTARIAT NATIONAL
10 rue du Commerce
75003 PARIS
Tél. 01 44 53 33 25
Fax 01 44 53 33 14
mailto:snaps@snaps.fr

Indemnitaire

Le SNAPATSI fait inscrire dans les groupes 1 du RIFSEEP les spécialités suivantes :

- Les ATPN responsables de cuisine (ATP2 Cuisiniers)
- Les ATPN gérants des mess/foyers
- Les ATPN ayant des fonctions à polyvalence accrue (entretien/matériel)
- Les fonctions nécessitant une compétence technique peu répandue ou élevée (conduite automobile)

Le SNAPATSI obtient dans la rédaction du document unique des risques professionnels :

- La reconnaissance de nos risques métiers spécifiques
- La création de l'onglet Unité 4 spécifique aux risques restauration (mess/foyer)
- Création de l'onglet HACCP
- Prise en compte des risques psychosociaux

Risques	Mesures de prévention existantes	Effort physique	Exposition T.C.A.	Exposition V.C.A.	Exposition aux vibrations	Exposition aux agents chimiques	Exposition aux agents biologiques	Exposition aux agents physiques	Exposition aux agents psychosociaux	Mesure de protection et de prévention à mettre en place	Niveau de priorité	Par	Echance	Observations
RISQUE - TMS	EPI - GARDE-REPOS DE PROTECTION	20	8	2	0,01	1				Formation Collective et individuelle pour le transport des charges	2	MESS	Constante	-
RISQUE - CHUTES	EPI	20	8	2	0,01	1			Passet Normatives	3	MESS	Constante	A définir	
RISQUE - CHUTES - BLESSURES	CHARIOTS - EPI (chaussures de sécurité) (gants de protection)	20	8	2	0,01	1			Formation Collective et produits	3				
RISQUE - BLESSURES - CHUTES	EPI	20	8	2	0,01	1			Formation Collective et produits	3				
RISQUE - BLESSURES - PROJECTION DE PARTICULES	Plan de nettoyage - Consignes Publication	20	8	2	0,01	1			Formation Collective et produits	3				

2017

TECHNIQUES

Protocole - Acte I

Le Comité Technique Ministériel de ce jour, a émis un avis favorable à l'ajout de 90 postes de fonctionnaires pour la création d'emplois fonctionnels (APST) pour le corps des adjoints techniques PN.

90 postes repartis entre la D

2 fonctions :

- Responsable de cuisine ou adjoint au responsable de cuisine
- Responsable de la gestion ou adjoint au responsable de mess ou de foyer
- Responsable ou adjoint au responsable du matériel

SEUL le SNAPATSI a négocié SEUL le SNAPATSI a fait acter SEUL le SNAPATSI a OBTENU !

Maintenant le SNAPATSI a pour la répartition des postes

SECRÉTARIAT NATIONAL
10 rue du Commerce
75003 PARIS
Tél. 01 44 53 33 25
Fax 01 44 53 33 14
mailto:snaps@snaps.fr

TECHNIQUES

Compte à point vestimentaire Projet validé pour la Police Nationale

Depuis la signature du protocole du 11 avril 2016 (dont le SNAPATSI a été un acteur majeur), le SNAPATSI a représenté les personnels techniques de l'administration pour définir le contenu du vestiaire ainsi que les modalités de financement.

Le lundi 22 mai, le SNAPATSI a obtenu la validation du projet de compte à point vestimentaire pour les AT/OC par le Comité Technique Ministériel.

Le contenu des différents vestiaires sont maintenant arrêtés et validés. Le projet est en cours de mise en œuvre dans les différents services de la Police Nationale.

Le SNAPATSI a obtenu SEUL la mise en place du compte à point vestimentaire pour les AT/OC à compter de janvier 2019

SECRÉTARIAT NATIONAL
10 rue du Commerce
75003 PARIS
Tél. 01 44 53 33 25
Fax 01 44 53 33 14
mailto:snaps@snaps.fr

Mise en œuvre des postes APST

Votes au Comité Technique Ministériel :

9 Pour (5 CFE/CGC dont le SNAPATSI a 2 UNSA + 1 CFDT + 1 FO)

Abstention : 5 FO dont le SNIPAT

Le SNAPATSI obtient SEUL la mise en place du compte à point vestimentaire pour les AT/OC à compter de janvier 2019

Votre sécurité est notre priorité !

Depuis 2014 le SNAPATSI représente SEUL les personnels techniques en CHSCT central CRS et obtient la dotation d'équipements de protection individuelle (EPI) dont les gilets pare-balles

TECHNIQUES

Le SNAPATSI a obtenu SEUL la mise en place du compte à point vestimentaire pour les AT/OC à compter de janvier 2019

Votre sécurité est une priorité !

Depuis plusieurs années, le SNAPATSI est le seul syndicat représentant les personnels techniques présents en CHSCT central CRS pour défendre votre santé et votre sécurité au travail.

Le SNAPATSI a obtenu dans ce cadre des avantages majeurs :

- Des services, véhicules de transport et des remboursements réguliers
- Le rôle en place de l'organisme technique et centralisé afin de privilégier les risques de blessures
- L'élaboration de protocoles techniques et de matériel spécifique à nos risques HACCP
- L'élaboration d'un budget exceptionnel permettant l'achat d'équipements de protection individuelle

Autoprotection : le SNAPATSI obtient en plus la dotation individuelle de gilets de protection pare-balles pour les adjoints techniques en CHSCT central CRS. Cette dotation est financée par le CCAT afin d'être répartie sur la note publique dans le cadre de nos emplois de sécurité professionnelle.

Plus de 178 gilets ont été commandés par la DCCRS et seront distribués prochainement à hauteur de 100 par adjoint technique. Il s'agit d'une première mesure dans une direction de la Police Nationale pour assurer la sécurité des agents au fil des opérations budgétaires.

LE SNAPATSI NEUÏRE CE DIMANCHE AVEC LA PLUS GRANDE SÉRIOSITÉ.

Le SNAPATSI est présent et vous défend !

SECRÉTARIAT NATIONAL
10 rue du Commerce
75003 PARIS
Tél. 01 44 53 33 25
Fax 01 44 53 33 14
mailto:snaps@snaps.fr

CAPN ATPN du 14 décembre 2017

Ce jour, s'est réunie le CAPN des adjoints techniques PN. L'ordre du jour étaient inscrits la mobilité inter SGAMI et les avancements de grade.

Le Président de la commission a informé, en séance, les membres de la commission que le **port d'avancement de grade 2018** est reporté. Ceci est dû à un tirage au sort effectué le 23 mai 2018, concernant la représentation dans le grade d'ATP2 pour lequel un tirage au sort doit être réalisé par l'administration. Le SNAPATS regrette que l'administration n'ait pas anticipé le tirage au sort.

Le SNAPATS vous informe que le report de la CAPN n'aura pas d'impact sur les dates de nomination et les versements sur les salaires se feront avec un effet rétroactif.

Le preuve que le SNAPATS a raison de revendiquer la fusion ATP/NATION !!

Dès l'avancement 2018, le SNAPATS a obtenu l'alignement des taux de promotion ATPN/ATIOM, taux extrêmement favorables (30% pour les ATP2 et 11.5 % pour les ATP1).

	Avancement 2016	Avancement 2017	Avancement 2018
Nombre de promotions	103	156	223 (dont 122 ATP2 et 101 ATP1)

BEREAF NATIONAL
52 rue du Daubenton
75009 PARIS
Tel 01 80 15 38 19
Fax 01 44 53 01 14
www.snapats.fr

Le SNAPATS vous défend

Décembre 2017

Le SNAPATS obtient pour les ATPN des taux identiques à ceux des ATIOM pour l'avancement 2018

2017



• Septembre 2017

- Dans le cadre du protocole sur la valorisation des parcours professionnels, le SNAPATS obtient pour les OC:
- Réévaluation de la prime de rendement pour chaque groupe à hauteur maxi du 5ème échelon
- Reclassement de tous les OC groupe V au groupe VI
- Reclassement de tous les OC hors groupe au HCA
- Création du HCB
- Changement de branche en cas d'invalidité médicale

Protocole Sécurité le SNAPATS Obtient

Pour obtenir une perspective de carrière pour les OC techniques de la Police Nationale, le SNAPATS seul signataire du protocole du 11 Avril 2016, a fait inscrire en page 10 la création des postes fonctionnels APST sur le périmètre police.

Le SNAPATS a obtenu au 1er Janvier 2017 la création de 90 Postes APST :
 > 80 postes en DCCRS
 > 10 postes en DCRFPN



Exclusivité

Le SNAPATS vous fait connaître sur son site de gestion des APST en

Pour plus d'information, contactez l'un de nos personnels techniques du SNA.

BEREAF NATIONAL
52 rue du Daubenton
75009 PARIS
Tel 01 80 15 38 19
Fax 01 44 53 01 14
www.snapats.fr

Le SNAPATS obtient p

2018

Février/Mars 2018

Le SNAPATS négocie **SEUL** la cartographie et la répartition des postes APST

Cartographie des postes APST

Le 1er février 2018, le SNAPATS a été le **SEUL** syndicat reçu par la DCCRS et la DRCPN pour négocier et finaliser la répartition par service et par spécialité des 80 postes d'APST en CRS.

Et pour cause, depuis qu'il a refusé de signer le protocole du 11 avril 2016 et s'est abstenu lors du vote sur le texte portant création des postes APST au CTM du 11 octobre 2017, le SNIPAT est resté derrière la porte des négociations.

Lors de cette réunion de travail, le SNAPATS a demandé et obtenu que la DCCRS mette en place une formation « gestion et management » pour tous les collègues nommés sur les emplois fonctionnels. Le SNAPATS a demandé que la DRCPN prenne rapidement les arrêtés individuels de promotion avec effet rétroactif au 1er janvier 2017.



Le SNAPATS le SEUL syndicat à vous défendre

BEREAF NATIONAL
52 rue du Daubenton
75009 PARIS
Tel 01 80 15 38 19
Fax 01 44 53 01 14
www.snapats.fr

EVOLUTION DE LA FILIERE TECHNIQUE

Ce jour, le Bât et la DRCPN ont convié les organisations syndicales représentatives des personnels techniques, à une réunion relative à la filière technique au Ministère de l'Intérieur.

L'administration a annoncé le rapprochement des corps ATPN et AT3OM et a annoncé en parallèle des mesures suivantes pour les ATPN :

- Accès à la mutation dans tous les périmètres du Ministère de l'Intérieur (Police, Gendarmerie, Administration Centrale, Préfecture)
- Accès à la catégorie B dans le corps des contrôleur des services techniques, au choix avec l'augmentation du nombre de promotions
- Accès à la catégorie B dans le corps des contrôleurs ST par une nouvelle voie d'examen professionnel
- Accès au concours de contrôleur ST par voie de concours
- Accès aux spécialités techniques au Ministère de l'Intérieur (Débarquement/ restauration, Entretien et Réparation des Engins et Véhicules à Moteur - Accueil maintenance et logistique, Prévention et surveillance, conduite de véhicules)
- Augmentation des volumes éligibilités de grade ATP2 et ATP1
- Mise en place de formations continues accessibles

Juillet 2018

Le SNAPATS qui porte **SEUL** le projet de fusion des A.T. au sein du M.I., obtient cette mesure historique de reconnaissance des compétences des ATPN qui vont enfin connaître des conditions meilleures tant sur le plan statutaire qu'indemnitaire.

Nous obtenons pour l'avenir : Une plus grande mobilité - une augmentation des spécialités métiers - l'accès à la catégorie B au grade de contrôleur et la reconnaissance des compétences des adjoints techniques dans la Police Nationale.

Au quotidien, **SEUL** le SNAPATS est à vos cotés et vous accompagne. Toujours présent pour défendre votre carrière, votre pouvoir d'achat, votre santé et votre sécurité au travail. **Majoritaire** avec ses partenaires au Ministère de l'Intérieur, le SNAPATS prépare votre avenir et garantit vos droits ! Doté d'une véritable force de propositions, le SNAPATS est fier de son bilan et vous invite à le rejoindre.